



Association des résidents pour la protection de
l'environnement du Lac d'Argent Inc.

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle Tenue le 13 mai 2017 à 9h30 À l'hôtel de ville d'Eastman

Étaient présents : Pierre Boutin, Raymond Dorval, Michèle Desrochers, Robert Dupont, René Vincent, Madeleine Gendron, Sylvain Jolicœur (par procuration), membres de l'exécutif de l'ARPELA. Danielle Routhier, Jean-Pierre Brunelle, Anne-Marie Gagné, Lyse Rémy, Daniel Chayer, Claude Brousseau, Claire Lachance, Manon Joly, Huguette Nepton, Robert Giroux, Louis-Benoit Dutil, Roger Kelly, Colette Provost, Lorraine Brodeur, Pierre Deserres, Yves Racicot, ainsi que deux autres membres.

En tout, 25 personnes présentes.

1, Ouverture de l'assemblée

Pierre Boutin, secrétaire du conseil d'administration de l'ARPELA ouvre l'assemblée annuelle et souhaite la bienvenue aux membres présents. Une carte bathymétrique du lac d'Argent est offerte en prix de présence aux participants.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Robert Giroux et résolu à l'unanimité que Michèle Desrochers préside l'assemblée annuelle.

Selon les règlements généraux, le secrétaire de l'exécutif agit automatiquement comme secrétaire de l'assemblée générale.

Mme Michèle Desrochers souhaite la bienvenue aux membres et présente les directeurs actuellement en poste.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Michèle Desrochers fait la lecture de l'ordre du jour. On laisse ouvert le point « Varia ».

Il est proposé par Claude Brousseau, appuyé par Louis-Benoit Dutil, d'adopter l'ordre du jour proposé dans l'avis de convocation.

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2016

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2016 a été transmis aux membres par courriel quatorze (14) jours avant la réunion. Les membres ont donc eu le temps de le lire. Michèle Desrochers en fait un bref résumé.

Il est proposé par Danielle Routhier, appuyé par Colette Provost et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2016 tel que présenté.

3.1 Suivi des dossiers et actions

Pierre Boutin fait le suivi sur le point d'action du procès-verbal 2016.

7.0 Ruisseau Bonnallie -- comité spécial : voir point #6 de l'ordre du jour.

4. Rapport du vice-président et actes du conseil

Le vice-président Robert Dupont présente son rapport sur l'année 2016 en notant que le ruisseau Bonnallie a encore été le dossier numéro 1 même si d'autres réalisations ont nécessité un travail important par l'équipe du CA.

Faute de pouvoir construire la digue retenue dans le rapport d'Aquaberge, la municipalité a procédé à des travaux d'enrochements et bassins, installé des ponceaux, à la fois dans les chemins municipaux de la montagne et, potentiellement, dans ceux du Vertendre. En 2017, elle a donné un contrat à Rappel pour suivre l'impact de ces travaux.

On doit aussi porter notre attention sur les espèces envahissantes qui nuisent à la baignade dans le lac et altèrent notre paysage. On parle ici des phragmites et des myriophylles. Les phragmites monopolisent déjà la végétation sur certains îlots autour du lac. Les propriétaires concernés doivent être sensibilisés pour qu'ils entreprennent la tâche d'éradication. La municipalité travaille présentement à l'adoption d'un règlement qui définira les conditions d'arrachage de ces plantes. La MRC de Memphrémagog a adopté un tel règlement en 2016.

Pour 2017, nous poursuivons notre démarche de suivi du dossier du ruisseau Bonnallie ainsi que le travail pour éradiquer les myriophylles dans le lac.

(le texte intégral de ce rapport est joint au compte-rendu).

5. Rapport du trésorier

5.1 Adoption des états financiers 2016

Pierre Boutin, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 2016. L'année se termine avec un surplus de 900\$. Ce surplus est principalement dû à des attentes de réalisations de projets. Donc, notre bilan au 31 décembre 2016 se solde à 15 466\$. Nous avons eu 151 membres et 33 commanditaires.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Claude Brousseau et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport financier présenté.

5.2 Prévision budgétaire 2017

Pierre Boutin, trésorier, présente une prévision budgétaire pour l'année 2017 qui a été acceptée par le CA. Nous souhaitons augmenter à plus de 160 le nombre de membres.

6. Ruisseau Bonnallie

Michèle Desrochers et Raymond Dorval présentent les événements qui ont été réalisés jusqu'ici ou qui le seront en cours d'année, pour régler le problème de l'accumulation de sédiments dans le lac d'Argent par le ruisseau Bonnallie.

Michèle Desrochers rappelle qu'en 2009 est survenu un incident majeur, soit la destruction par l'activité humaine d'un bras de ruisseau et d'un barrage de castors en travers du ruisseau Bonnallie. Il s'en est suivi une entrée massive de sédiments dans le lac. Conscients du problème, la municipalité et l'ARPELA ont financé conjointement deux études pour évaluer l'hydrologie du bassin versant du ruisseau Bonnallie et proposer des mesures de mitigation. Les études, terminées en novembre 2013, ont démontré que le bassin versant subit présentement de nombreuses sources d'érosion, dont les nombreux développements domiciliaires, en plus de l'incident déjà cité. Le plan d'intervention des experts proposait la construction d'une digue de rétention en travers du ruisseau Bonnallie. Son lieu d'implantation se trouve sur des terrains privés et nous n'avons pas obtenu les droits de passage nécessaires.

Raymond Dorval poursuit en indiquant que, malgré les pressions de l'ARPELA, la municipalité a jugé qu'il n'était pas envisageable de procéder à l'expropriation des terrains concernés par la digue. Suite à l'assemblée générale de 2016, un comité de membres s'est réuni à quelques reprises et a décidé de

lancer une pétition pour forcer la municipalité à agir. 151 personnes ont signé la pétition, qui a été déposée au conseil municipal. Une rencontre a été tenue entre les membres du conseil municipal et notre exécutif. Il a été convenu que soit abandonnée l'idée de l'expropriation. Toutefois, la municipalité s'est engagée à réaliser un plan triennal dont une grande partie des travaux consistent à réaliser des seuils, enrochements et bassins dans les fossés et à installer des ponceaux dans les chemins municipaux du Mont Orford. Le tout vise à ralentir la vitesse d'écoulement de l'eau lors de fortes pluies.

Raymond Dorval fait aussi part d'un événement très récent sur le terrain d'un des trois propriétaires visés par la digue. Un de ces terrains a été vendu et le nouveau propriétaire a fait faire des travaux d'émondage complet sur les berges du ruisseau Bonnallie et d'aménagement d'un chemin en bordure dudit ruisseau. Dès qu'elle a été informée de ce fait, l'inspectrice en environnement est allée imposer un arrêt des travaux et la municipalité explore les recours possibles au vu de cet acte qui s'est réalisé sans permis ni autorisation. A court terme, elle a imposé au propriétaire de prendre des mesures immédiates pour réduire tous risques d'érosion et d'accumulation de sédiments dans le ruisseau.

7. Plantes envahissantes

Michèle Desrochers annonce que la MRC a adopté en 2016 un règlement qui permettra d'éradiquer plusieurs espèces de plantes qui envahissent notre environnement, les abords des cours d'eau, ainsi que le lac d'Argent. La municipalité est sur le point d'adopter à son tour le règlement et les annonces seront faites en ce sens. Notamment, le règlement permettra de procéder au contrôle du phragmite et du myriophylle, suivant une procédure à venir.

Elle annonce également qu'un plan d'éradication du myriophylle débutera en 2018. Le procédé consiste à étendre de longues bandes de jute sur le fond d'une surface délimitée. Elle souligne que le démarrage du projet demandera l'implication d'un grand nombre de bénévoles et un appel sera lancé à ce moment. Il en sera question à la prochaine AGA, alors que nous serons près du début du projet.

8. Analyse de l'eau du lac

Raymond Dorval présente l'ensemble des sites du lac qui ont été échantillonnés en 2016. En tout, Raymond et Robert ont procédé à six échantillonnages prélevés sur 11 sites du lac d'Argent. Pour la présentation des résultats, ces sites sont illustrés sur une carte du lac en couleur réalisée par Raul Padilla. Nous remercions Raul pour cette contribution très appréciée des membres.

Les points d'échantillonnage se retrouvent à l'entrée des affluents du lac ce qui permet de détecter les éléments potentiellement polluants et au besoin, de s'attaquer à la cause. Pour 2017, on entend reprendre les mêmes points d'échantillonnage aux deux semaines, de la mi-juin à la mi-septembre.

Aux analyses de coliformes, s'ajouteront des analyses de phosphate sur quelques sites choisis pour 2017.

9. Analyse de l'eau de puits artésiens

Robert Dupont rappelle que, comme les années passées, ARPELA offre un service d'analyse d'eau des puits artésiens pour les membres, le dimanche 25 juin 2017 de 9 à 12 heures à l'hôtel de ville. Un rappel sera fait deux semaines avant.

L'ARPELA bénéficie de bons prix auprès du laboratoire Environex, en raison du volume d'analyses. Pour cette année, les prix demeurent les mêmes, soit 20\$ pour une bouteille et 30\$ pour une analyse supplémentaire.

10. Élection des membres du conseil d'administration

10.1 Nomination du président d'élection

Il est proposé par Michèle Desrochers, appuyé par Danielle Routhier et résolu à l'unanimité, de nommer René Vincent, président d'élection.

10.2 Élection de membres

Nos règlements prévoient que le conseil d'administration doit être composé d'au plus 11 personnes.

Quatre (4) membres du présent conseil sollicitent un renouvellement de mandat, soit Pierre Boutin, Raymond Dorval, Robert Dupont, et Sylvain Jolicoeur.

Le président d'élection explique la règle de mise en candidature aux membres présents. Il leur demande s'ils acceptent d'être mis en candidature. Comme ils confirment leur volonté, il est proposé par Danielle Routhier, et appuyé par Robert Giroux, de réélire en bloc les administrateurs suivants :

Pierre Boutin;
Raymond Dorval;
Robert Dupont;
Sylvain Jolicoeur.

A l'invitation lancée pour d'autres candidatures, Claude Brousseau se montre intéressé à se joindre l'exécutif. Il est proposé Pierre Boutin, et secondé par Claire Lachance de solliciter la candidature de Claude Brousseau. Ce dernier accepte de se joindre.

Comme personne ne demande le vote, les personnes qui acceptent leur nomination sont élues par acclamation.

11. Varia

11.1 Site Internet : Pierre Boutin demande à Daniel Chayer s'il pourrait s'occuper de la gestion de notre site internet « ARPELA.CA ». Après réflexion, M. Chayer accepte le défi. Pierre Boutin informera Jacques Malouin du transfert et lui demandera son support.

12. Levée de l'assemblée

La présidente d'assemblée remercie les membres présents.
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h15.

Il est proposé par Pierre Boutin, appuyé par Pierre Deserres et résolu à l'unanimité, de lever l'assemblée.

Michèle Desrochers
Présidente de l'assemblée

Pierre Boutin
Secrétaire de l'assemblée

Révisé le 24 mai 2017



Rapport du vice-président – AGA 2017 de l'ARPELA

L'année 2016 serait-elle le tremplin de départ des mesures concrètes pour atténuer les crues et réduire les sédiments qui menacent l'existence de notre lac ? Le scénario de la construction d'une digue n'étant pas réalisable pour les raisons déjà énoncées dans notre convocation, il fallait trouver une autre approche. Le choix retenu par la municipalité est de réaliser les aménagements proposés par Aquaberge à l'automne 2013, en amont et en aval de ladite digue. Nous nous sommes entendus récemment sur un plan d'action triennal, qui vise à réduire les débits dans la montagne, en particulier lors de fortes crues, et la sédimentation qui en résulte.

Les travaux consistent à réaliser des seuils, enrochements et bassins, installer des ponceaux, à la fois dans les chemins municipaux de la montagne et, potentiellement, dans ceux du Vertendre. Avec ça l'eau devrait arriver au ruisseau Bonnallie plus lentement, plus clairement et ainsi on espère réduire le problème de débit sédimenteux d'au moins 20 %. Un suivi par le RAPPEL en 2017 et 2018 devrait confirmer cette attente.

A l'Ouest du ch. G-Bonnallie, en aval de la digue de castors, on envisage un ou deux *ouvrages* de rétention entre la digue et la fourche du ruisseau Georges-Bonnallie. Cet ouvrage a pour but de compenser en cas d'une possible destruction du barrage de castors. Il faut absolument le conserver, car à lui seul ce barrage effectuerait présentement 80% du contrôle d'eau et de sédiments dévalant vers le Bonnallie. On peut s'attendre à voir la réalisation de cette (ces) installation(s) au courant de l'année 2019, avec une efficacité de retenir 15% de l'apport surtout en sédiments.

Le barrage de castors lui, se situe entre la zone de nouveaux ponceaux et la zone de ce (ou ces) *ouvrage(s)* anticipé(s), sur le côté Est du ch. G-Bonnallie. La longévité de la digue dépend du caprice des hommes et de la nature et, compte tenu de son importance clé dans le contrôle du débit de l'eau et des sédiments, on envisage l'installation d'une caméra pour assurer sa durabilité.

En 2018, on procédera à la production de plans et devis pour l'installation d'un autre barrage à la sortie d'un milieu humide situé au nord-ouest de la piste cyclable, en direction du mont Orford. Ce barrage, sur les terrains de M. Laramée, contrôlerait le débit d'un vaste milieu humide (zone B 08 au Rapport Aquaberge) et pourrait à lui seul régulariser 75 % de l'eau gonflant le ruisseau Bonnallie en période de grosses crues. Sa construction est prévue pour 2019.

On doit aussi porter notre attention sur les espèces envahissantes qui nuisent à la baignade dans le lac et altèrent notre paysage. On parle ici des phragmites et des myriophylles. Les phragmites monopolisent déjà la végétation sur certains ilots autour du lac. Les propriétaires concernés doivent être sensibilisés pour qu'ils entreprennent la tâche d'éradication. Le feront-ils sans être obligés? La municipalité travaille présentement à l'adoption d'un règlement qui définira les conditions d'arrachage de ces plantes. La MRC de Memphrémagog a adopté un tel règlement en 2016.

Et dans le lac même, on prévoit entamer en 2019, un projet de contrôle de certaines étendues de myriophylles. On procédera selon une méthode éprouvée qui porte sur l'installation de tapis de jute dans des zones établies lors d'une caractérisation. Ces plantes sont en train de changer notre lac en un milieu humide. Nous aurons plus de précision l'an prochain sur les coûts et la méthode de mise en œuvre. Ce qui est certain, c'est que ça prendra plusieurs volontaires pour en assurer la réalisation et ensuite en évaluer l'efficacité.

Vous êtes mêlés un peu en écoutant ça? C'est normal. L'aire du plan d'action est assez grande, et verte pour de vrai. De plus, les projets énumérés doivent être décrits plus clairement et plus précisément. Pourront-ils réduire les débits de pointe avec une efficacité de 190 % tel qu'énuméré ici? On se contenterait d'un 100 % d'efficacité, mais tant mieux si les travaux sont si efficaces! L'aire du plan est étendue et est accessible en bonne partie seulement à pied (mouillé). Les travaux devront être vus, leurs installations rapportées, les oublis et les lacunes indiqués, les compromis critiqués etc. Et tout ça de 2017 à 2019 inclusivement.

Il faut des pieds qui marchent, des yeux qui voient, des bouches qui rapportent, et des doigts qui tapent pour que l'information circule. Notre seul pouvoir c'est le savoir de la collectivité. Membres de l'ARPELA et résidents non-membres doivent être au courant de ce qui se passe ou ne se passe pas. C'est ça le rôle de l'ARPELA dans ce plan d'action environnemental qui vous est présenté. Je le répète, on aura besoin de volontaires.

Robert Dupont
Vice-président de l'ARPELA